

07/01/17

Volume XV – Lettre 8

9 Teveth 5777



www.deborah-guitel.com

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil

'Hazara (retour d'un plat sur le feu)

'Hazara n'est permis qu'à certaines conditions. Que faire si toutes ne sont pas réunies ?

Cela dépend de celles qui ne sont pas remplies. Vous avez, par exemple, l'intention de reposer le plat sur la *plata* (plaque électrique dite "de Chabbath" à chaleur constante) ou le *blé'h* (plaque en métal posée sur une cuisinière électrique ou à gaz) mais vous l'oubliez sur le plan de travail. Selon le *Michna Beroura*,¹ en cas de nécessité, comme vous aviez l'intention de le reposer sur la source de chaleur, vous pouvez le faire à condition d'avoir satisfait aux autres conditions, à savoir :

- 1°) l'aliment est encore chaud 2°) le feu est recouvert (*plata* ou *blé'h*) 3°) l'aliment est entièrement cuit

Y a-t-il d'autres cas permis de retour sur le feu, sans que les 5 conditions soient réunies ?

Celui qui a gardé la marmite en main, même sans intention de la reposer sur le feu, pourra le faire en cas de besoin, si les autres conditions sont remplies.²

Que faire si l'on a oublié de recouvrir la flamme d'un blé'h ?

Dans ce cas, la *'hazara* est impossible. Il n'est permis de reposer un aliment que sur un feu recouvert ou une *plata* et nous avons déjà vu qu'un *blé'h* peut être placé sur une flamme, même pendant *Chabbath*. Si l'on ne dispose que d'un feu découvert et s'il y a un *érouv*, on pourra apporter le plat chez le voisin et le poser sur sa *plata*, si bien entendu, toutes les autres conditions sont remplies.

Bichoul (cuire)

Peut-on recouvrir un plat après avoir enlevé le couvercle ?

Cela dépend. Si le plat n'est pas entièrement cuit, il sera interdit de couvrir la marmite car les aliments qu'elle contient cuiront plus rapidement et ce faisant, on risque de transgresser l'interdit de *bichoul*.

Si le plat est entièrement cuit, certains *poskim* (décisionnaires) considèrent qu'il est *moutar* (permis) de le recouvrir, alors que d'autres préfèrent qu'il soit retiré du feu, recouvert puis reposé sur le feu.³

Quels aliments peuvent-ils être réchauffés Chabbath même, et comment ?

Des plats sans liquide ni sauce, comme du *kugel* (gâteau de pâtes), du riz ou des *schnitsel* (escalopes panées), entièrement cuits peuvent être posés sur une marmite déjà sur le feu ou sur la bouilloire de *Chabbath*.⁴

Quelle est la base de ce *beter* (permission) ?

Il n'est pas permis de poser un plat, entièrement cuit, sur un feu découvert car cela donnerait l'apparence d'une cuisson *Chabbath* selon le principe de *me'hzi kimvachel*. Par contre, de nombreux *poskim* permettent de poser un plat sec, froid et complètement cuit sur une *plata*, alors que d'autres s'y opposent. On interrogera donc son *Rav* à ce sujet.

Le *Choul'han Arou'h* permet⁵ de poser un plat sec, froid et entièrement cuit sur un récipient déjà sur le feu ou sur la bouilloire. On ne craint pas ici de se heurter au problème de *me'hzi kimvachel* puisqu'il apparaît, de façon évidente, que la *plata* chauffée la marmite directement en contact avec elle et non pas celle qui lui est superposée.⁶

Que faire si le plat contient du jus ou de la sauce ?

Si le jus est froid, il n'est pas permis de le chauffer au-dessus de la température de "*yad soledeth bo*" (que la main repousse),⁷ qui en ce qui concerne *Hil'both Chabbath* est fixée à peu près entre 40° et 45°C. Il est permis de poser un plat contenant du jus sur une bouilloire, à condition qu'il ne risque pas d'atteindre la température de "*yad soledeth bo*", même après une longue période. Par contre, si la source de chaleur indirecte est assez forte pour risquer d'amener à terme le plat et son jus au-dessus de cette température, il sera interdit de l'y poser, même un court moment.⁸

Peut-on consommer un plat que l'on a couvert en pensant à tort qu'il était totalement cuit ?

Nous avons vu qu'il est interdit, d'après toutes les opinions, de poser un couvercle sur une marmite qui est sur le feu, si la nourriture qu'elle contient n'est pas totalement cuite. Si cela arrive, il est conseillé d'interroger un *Rav*. En cas d'impossibilité, il sera permis de consommer ce plat s'il était au moins à moitié cuit au moment où il a été recouvert et en cas d'absolue nécessité, s'il l'était au moins au tiers.

La raison pour laquelle ce *psak* (décision) peut être suivi est que de nombreux *Richonim* (décisionnaires de la 1^{ère} moitié du second millénaire) considèrent que l'interdiction de cuire ne s'applique pas à un aliment qui a atteint le degré de cuisson de "*maa'bal Ben Derossai*" (nourriture consommée par un fameux voleur appelé "*Ben Derossai*" qui, toujours en fuite n'avait pas le temps de la cuire correctement. Pour *Rachi*, c'est un plat à ½ cuit et pour *Rambam*, il l'est au 1/3). La *hala'ha* n'a pas suivi cet avis et il convient d'être rigoureux sur un sujet qui concerne l'interdit *deoraita* (de la *Torah*) de cuire. Cependant, si une telle situation se présente, il sera permis *bediavad* (a posteriori, si l'action a déjà été faite) de s'appuyer sur ces *Richonim* et de consommer la nourriture.

Doit-on faire téchouva pour une telle action ?

C'est préférable, dans la mesure où, selon d'autres *Richonim*, un interdit *deoraita* a bien été transgressé. והוא רחום יכפר עון ("Et Lui qui est Miséricordieux pardonnera la faute !").

[1] *Siman* 253:56

[3] *Techouvoth Vehanagoth* (vol.1 207-3).

[5] *Siman* 253:5.

[7] C'est la température à partir de laquelle d'après 'Hazon (nos Sages) un aliment ou un liquide cuit.

[2] Même *Michna Chemirath Chabbath Kehil'hata* (1-35).
Beroura Iggreth Moché (Ora'h 'Haïm vol.4 74-10).

[6] *Michna Beroura siman* 253: 87 & 'Hazon Ich

[8] Voir *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 1-36

[4] *Siman* 253 séif 5

Dix générations d'Adam à Noa'h, pour faire savoir combien Il est lent à la colère, car toutes les générations continuèrent à L'irriter jusqu'à ce qu'Il amène sur elles le déluge.

Dix générations de Noa'h à Avraham, pour faire savoir combien Il est lent à la colère, car toutes les générations continuèrent à L'irriter jusqu'à l'arrivée d'Avraham qui reçut le salaire de toutes.

Résumé : L'homme des premières générations vivait dans le confort et la jeunesse éternelle. Un tel monde ne laissait plus de place pour un D-ieu de la morale et de la responsabilité.

D-ieu réalisa que l'homme était devenu irrémédiablement mauvais. Mais D-ieu ne se contenta pas de punir uniquement l'homme. « D-ieu "reconsidéra" Sa création de l'homme », rapporte la *Torah* (v. 6). D-ieu voulait refaire la Création d'une manière beaucoup plus fondamentale. Il voulait briser les digues divines, laver tout ce qui existait et recommencer. Pourquoi était-ce nécessaire ? Pourquoi détruire la terre entière à cause d'une créature obstinée ?

La réponse est que, dans les jours précédant le déluge, le monde physique était de loin supérieur au monde postdiluvien. La terre était plus riche, les gens étaient plus forts et de manière générale le monde était un reflet plus proche du D-ieu qui l'avait créé.

Et ce n'était pas qu'une simple coïncidence. Il y avait une raison à cela : le monde physique était plus étroitement lié aux mondes spirituels supérieurs. Nous avons vu la semaine dernière la corrélation étroite entre le monde physique et les mondes spirituels et métaphysiques supérieurs et la façon dont le monde physique est « dynamisé » par les forces spirituelles qui émanent d'en haut et se frayent leur chemin à travers les couches innombrables de la création.

Dans les temps précédant le déluge, ces forces étaient beaucoup plus étroitement alignées. Le monde physique et la race humaine avaient beaucoup plus de vitalité et de potentiel parce qu'ils les tiraient des sources infinies des mondes spirituels. Les gens vivaient infiniment plus longtemps et la terre était infiniment plus riche parce que la réalité physique du monde ici-bas était le reflet beaucoup plus fidèle de la spiritualité supérieure.

Cette harmonie généra un monde plus abondant et dynamique, mais il fit également des ravages sur le tissu de l'univers. Un monde plus fortement interconnecté signifiait que les péchés de l'homme pourraient corrompre la terre elle-même, beaucoup plus sévèrement qu'ils ne le font aujourd'hui (comme nous l'avons expliqué les semaines passées, dans ce système de mondes interconnectés nos actions, bonnes ou non ont un impact énorme sur les mondes supérieurs, qui en retour impactent les couches inférieures).

Et c'est exactement ce qui se produisit. Adam fut puni pour avoir mangé le fruit de l'arbre de la connaissance et quand il tentera de planter des céréales, il récoltera des buissons et de l'ivraie (*Genèse* 03:18). Quand l'homme s'ancre dans l'immoralité, les animaux leur emboîteront le pas. Il restait quelques animaux encore fidèles à leur propre espèce que Noé pourrait accepter à bord de l'Arche. Les autres avaient tous suivi les mauvaises voies de l'homme. Les péchés de l'homme avaient corrompu et endommagé le monde physique. Le résultat fut que la terre elle-même devint mauvaise, si bien qu'elle fut condamnée au même titre que l'homme à la destruction que l'homme avait lui-même provoquée.

Pour corriger cette situation, D-ieu a fait plus que détruire l'homme. Il a détruit les liens mêmes qui unissaient si étroitement le ciel et la terre et cela ne pouvait être atteint que par la destruction totale de la terre, ce lieu qui chargé de spiritualité reflète si étroitement l'état spirituel de l'homme. D-ieu nettoya tout. Le *Midrach* rapporte que le déluge emporta les trois premières couches de la terre arable du monde (*Beréchith Rabba* 31: 7). La terre très riche et verdoyante qui, comme le reflet des mondes spirituels, avait été corrompue par l'homme, du être enlevée pour toujours. Celle qui resterait serait beaucoup plus grossière et rustre, mais serait moins vulnérable à la montée et la chute de l'homme volage.

Une promesse divine l'accompagna : D-ieu ne détruirait plus jamais la terre à cause de l'homme. « *Tant que durera la terre, semailles et récoltes, froid et chaleur, été et hiver, jour et nuit ne seront interrompus* » (*Genèse* VIII:22). Pourquoi ? « *Parce que l'inclinaison de l'homme est mauvaise dès sa jeunesse* » (ibid v.21). C'est précisément à cause de cette propension de l'homme au mal que D-ieu jugea bon de séparer le monde de l'influence de l'homme, afin que le monde ne soit plus entièrement dépendant des errements de l'homme. D-ieu reconnut que l'homme ne serait pas toujours sur les sommets qu'Il lui destinait et Il ne permettrait pas à son monde de souffrir irrémédiablement à cause de cela. Le monde ne serait plus un lieu spirituellement à l'écoute, comme auparavant. Il serait plus rustre, tenace et physique, mais il aurait la stabilité et la permanence dont il avait besoin pour survivre.

Ainsi, le monde après le déluge prenait un nouveau départ. Le monde perdit beaucoup de sa luxuriance et de sa vitalité, comme en témoignent les nombreuses couches de terre arable perdues selon les Sages. Il n'aurait plus le même potentiel physique et ne serait jamais tout à fait le même reflet de D-ieu qu'il avait été autrefois, bien qu'un observateur attentif puisse encore voir la beauté de la Terre comme un reflet de son Créateur. Mais l'homme n'a pas été en mesure de gérer cette mission, d'être le gardien de la réalité physique de l'univers. Le monde physique était là pour durer, un message attesté par la beauté éblouissante et délicate de l'arc en ciel et l'homme, jusqu'à l'arrivée du Messie avance avec une mission plus restreinte et plus humble devant D-ieu.

A la mémoire de Chaba bath Bellara (10 Tévet) & Charles Chaloum ben Nissim BENSIMON (17 Tévet) & de Eliahou Daniel ben Esther CHOUKROUN (18 'Hechvane 5777)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association *Déborah-Guitel*: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL Tel : 01.74.50.68.88

E-mail: deborah-guitel@sfr.fr Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l'**honneur** d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**